

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 24	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 13	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 9 juin 2015

Vote(s) pour : 24
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 15 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-06-15-BD-4 :

Participation financière de Metz Métropole à HAGANIS pour les investissements 2014 et 2015 réalisés sur les déchèteries (hors déchèterie de Peltre et hors Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets - PAVD -).

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril portant délégation du Conseil au Bureau,
VU l'arrêté préfectoral du 26 mars 2013 portant fusion, au 1^{er} janvier 2014, de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,
VU la convention du 1^{er} mars 1994 portant bail emphytéotique et délégation de service public et modifiée par avenants successifs,
VU les statuts de la Régie HAGANIS,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 6 février 2012 portant dissolution de SOMERGIE,
VU les délibérations du Bureau du 13 décembre 2013 et du 18 mai 2015 approuvant le programme d'investissement 2014 et 2015 de la Régie HAGANIS,
CONSIDERANT la volonté commune de Metz Métropole et d'HAGANIS d'améliorer et de réorganiser le service auprès des utilisateurs des déchèteries,
CONSIDERANT l'existence d'un budget annexe spécifique pour le financement de la déchèterie de Peltre, financée par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
CONSIDERANT le financement de la PAVD par le budget principal de Metz Métropole,

APPROUVE les adaptations apportées aux programmes initialement adoptés par Metz Métropole telles que figurant en annexe de la présente délibération,
APPROUVE le principe du versement, au titre de 2014 et 2015, d'une subvention d'équipement à la régie HAGANIS à hauteur de 75 % du coût HT des dépenses réalisées dans ce cadre, certifiées par le comptable public, et s'inscrivant dans la limite de 75 % des montants initialement prévus, soit 474 006 € HT au titre de 2014 et 288 037 € HT au titre de 2015, desquels seront déduites les subventions versées par l'ADEME à HAGANIS. Ce versement pourra intervenir en plusieurs fois, au fur et à mesure de l'avancée des réalisations, le dernier acompte prenant en compte les subventions réellement versées par l'ADEME à HAGANIS.

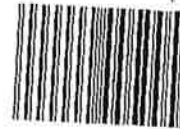
PROJETS D'INVESTISSEMENT CONCERNANT LES DECHETERIES
INSCRITS AUX BUDGETS 2014 ET 2015 DE LA REGIE HAGANIS
FAISANT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE METZ METROPOLE

Libellé demande	budget 2014 € HTMontant budget 2014	budget 2015 € HTMontant budget 2015	compris dans le programme initial		Dont déchèterie Le St Pierre
			OUI	NON	
Etude pour le transfert de la déchèterie de la Petite Voëvre	40 000,00			X	
Etude pour l'extension ou le transfert de la déchèterie de la Houblonnière	40 000,00			x	
Mise en place de garde corps sur les déchèteries de la Houblonnière, Petite Voëvre, Peltre	115 000,00		X		25 145,00
Fourniture et mise en place de locaux DDS		70 000,00	X		35 000,00
Sécurisation des déchèteries - vidéo protection sur les déchèteries	100 000,00	100 000,00	X		
Achats de bennes	50 000,00		X		49 606,00
Extension du capotage des bennes amovibles	100 000,00	42 000,00	X		
Fourniture et mise en place de butées sur les quais		18 000,00	X		
Remplacement des cuves à huiles	30 000,00	7 500,00	X		1 243,00
Sécurisation des déchèteries -contrôles d'accès	35 000,00		X		
Motorisation des portails	40 000,00	20 000,00	X		7 130,00
Mise en place de barrières levantes en entrée des déchèteries + guidage	-	19 000,00	X		6 333,00
Mise en place de barrières levantes en bas de quai pour sécurisation		30 000,00		X	5 000,00
Achat de caisses pour le transport de matières dangereuses (TMD - Déchets diffus spécifiques)		40 000,00	X		5 000,00
Remplacement des cuves à huiles et des réceptacles de rangement des piles		10 000,00	X		10 000,00
TOTAL	550 000,00	356 500,00			144 457,00
TOTAL GENERAL	906 500,00				
TOTAL HORS DECHETERIE DE PELTRE	762 043,00				
dont 2014 :	474 006,00				75 994,00
dont 2015 :	288 037,00				68 463,00

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 juin 2015.		Contrôle de légalité
Point 1 – Opéra-Théâtre de Metz Métropole - Contrat de coproduction "The Fairy Queen". <i>Annexe</i> : Contrat de coproduction.	1	
Point 2 – Modification des tarifs de vente des tickets de stationnement pour le parking de la Comédie à l'accueil de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.	1	
Point 3 – Signature de 3 conventions dans le cadre de la création du PRIAM. <i>Annexe</i> : Convention cadre de coopération scientifique et technique. <i>Annexe</i> : Convention particulière relative à la mutualisation du CCEL et de la MAP au sein du PRIAM. <i>Annexe</i> : Convention relative aux modalités de réalisation et de suivi de travaux. <i>Annexe</i> : Plans.	1 1 1 1 1 1 7	
Point 4 – Participation financière de MM à HAGANIS pour les Investissements 2014 et 2016 réalisés sur les déchèteries. <i>Annexe</i> : Tableau.	1 1	
Point 5 – Déchèteries de MM – Participations 2015 – Abrogation de la majoration de 10 % pour les collectivités hors périmètre de l'agglomération.	1	
Point 6 – Déchèteries de MM – Convention d'utilisation par les habitants de la CCPP. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Point 7 – Lancement d'un accord cadre multi attributaire pour l'acquisition de véhicules de collecte de déchets.	1	
Point 8 – Règlement de mise à disposition de matériel aux organisateur d'évènements sur le territoire de MM. <i>Annexe</i> : Règlement et ses 3 annexes.	1 1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL